

DEL-2025-09

Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2025

Nombre de membres du
Conseil d'administration :
17

Présents : 7
Pouvoirs : 4
Votants : 11
Ne prend pas part : 1

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENCE Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

Le Président

COBLENCE Emmanuel

La Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 14 heures 30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 02 juin 2025 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales complétée par décrets en Conseil d'Etat ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie ESPCI disposant de l'autonomie financière et de la personnalité juridique ;

Vu la délibération -ESPCI n°4 du Conseil d'administration de l'ESPCI du 13 octobre 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire de l'ESPCI Paris-PSL ;

Vu la délibération 2023 - ESPCI n°1 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 6 décembre 2023, portant approbation du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-13 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 19 juin 2024 portant approbation du budget supplémentaire de 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-32 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 16 octobre 2024 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget 2024 ;

Vu la délibération DEL-2024-39 du conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 9 décembre 2024 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget 2024 ;

Vu la délibération DEL-2025-07 du Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL du 12 juin 2025 portant approbation du compte de gestion de 2024 ;

Considérant que le compte administratif annexé à la présente délibération est en tous points conforme au compte de gestion voté lors de la présente séance ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne prend pas part aux votes : Madame Marie-Christine Lemardeley,

DECIDE

Article 1 : Le compte administratif de l'exercice 2024 de l'ESPCI Paris annexé à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance



Solène BEYAERT

Le Président de séance

Emmanuel COBLANCE

